



PARCOURS

JE DECOUVRE LES LOGICIELS DE PAIE

10
FORMATIONS VIDEO
de 35 min en moyenne



**DES APPORTS
THEORIQUES**

en format PDF



Environ 7 heures 30
pour se former

PREREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Faire connaître les principales solutions de traitement de la paie en France

PUBLIC VISE

- Apprenants au titre professionnel Gestionnaire de paie.
- Gestionnaire de paie voulant s'informer sur de nouvelles solutions de traitement de la paie.

EXPERTS FORMATEURS

- SSII qui ont conçu ces logiciels

LES 10 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

- 1/ Comment simplifier le processus de paie
- 2/ Comparatif de logiciels de paie
- 3/ La paie en mode SAAS
- 4/ Présentation du logiciel Silaé
- 5/ La paie Cegid
- 6/ La gestion des congés avec le logiciel de paie Cegid
- 7/ Sage paie
- 8/ Dématérialisation des bulletins de paie
- 9/ EBP paie autonome
- 10/ Payfit

i Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € T.T.C. et comprend :

- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte créé par les équipes de FORCES et le parcours choisi par l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>